



Agrément d'association humanitaire et réduction d'impôts

Par **PSI**, le **17/01/2011** à **00:18**

Bonjour,

Je voudrais savoir comment on peut bénéficier de la réduction d'impôts pour dons à une association humanitaire, et surtout, je fais partie d'une de ces associations, mais je suppose qu'il faut une reconnaissance légale pour parvenir à cette réduction, donc [fluo]quelles sont les démarches pour accéder à ce statut "d'association humanitaire" reconnu légalement [/fluo](on parle d'associations reconnues d'utilité publique et d'organismes d'intérêt général) ?

Merci d'avance
Cordialement
Archambaud B.

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **17:39**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75 <http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse. Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75